

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2020

Le 15 septembre 2020 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine PEYLIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2020

Présents : Mmes COATTRENEC, DALLE, , MALL, MARRANT, MOSCA, MUTTE, PEYLIN, RICHARD-MARTIN, SIAUVE, VELU

Mrs BANVILLET, BATIER, BARNIER, BOIZARD, BUHOT, CHASSAGNON, GUILLIER, POTIER, ROUDET,

Pouvoirs : Madame BRIAND donne procuration à Madame MOSCA, Madame LACHAISE Anne Marie donne pouvoir à Madame Odile MALL

Monsieur VERGUIN donne procuration à Madame MARRANT

Absent : Monsieur BERENGER

Le compte rendu de la séance du 7 juillet 2020 est approuvé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame PEYLIN Ghislaine propose Monsieur Vincent BATIER - adopté à l'unanimité

Madame La Maire évoque le passage du Tour de France qui a fait une belle animation dans le village.

Elle alerte sur le fait que des Stéphanois se sont fait importuner par des démarchages suspects. Elle conseille la plus grande prudence et rappelle que dans ces cas, il ne faut donner ni son RIB, ni sa carte bancaire ou toute autre information.

De nombreuses manifestations ont été annulées à cause de la Covid.

Monsieur Le Préfet a pris un arrêté rendant obligatoire le masque dans les 20 mètres autour des écoles

Madame la Maire ouvre la séance

Modification de l'ordre du jour : néant

Madame la Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°26 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire :

Décision 15/2020 : Convention de conseil en recrutement

Décision 17/2020 : Mission d'étude géotechnique en vue de l'extension de la ludothèque-garderie

Décision 18/2020 : Renouvellement case columbarium CASADO Pierrette

Décision 19/2020 : Acquisition concession cimetièrre SEURE Sylvie

Décision 20/2020 : Accord cadre à bons de commande – Transport pour les sorties scolaires

Décision 21/2020 : Accord à bons de commande – Fourniture et livraison de repas en liaison froide

Décision 22/2020 : Convention d'occupation précaire logement rue du Tram

Décision 23/2020 : Contrat de Cession les quatre saisons avec un peu de Vivaldi

PROJET URBAIN PARTENARIAL application de l'article L.332-11-3 du code de l'urbanisme pour l'aménagement de l' « OAP Rossignol ».

Madame MARRANT, rapporteur, signale qu'elle a eu les chiffres pour le Plan Urbain Partenarial que quelques heures avant la réunion du Conseil et qu'il subsiste un doute sur les pourcentages de répartition des frais. Elle propose de reporter le vote de cette délibération lors d'une nouvelle réunion du conseil lundi 21 septembre. Les membres du conseil demandent des informations sur ce Projet Urbain Partenarial.

Lors de l'élaboration du PLU, une réflexion a été menée sur le tènement Rossignol pour en faire une extension du Bourg avec la création de logement et possibilité de commerces. Il était nécessaire de maîtriser l'urbanisation de ce tènement, cette zone a donc fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Afin de créer un quartier et ne pas avoir une zone privée, la pré-localisation d'une voirie communale a été prévue dans cette OAP, voirie qui trouve son prolongement jusqu'à la rue des Tilleuls ainsi que des chemins piétons.

La société Bouygues Immobilier achète le terrain à Rossignol pour la création de 50 logements (2 collectifs 19 et 16 logements plus 15 maisons individuelles). La commune doit apporter les réseaux et les équipements publics. Pour financer ces équipements.

La commune s'est orientée vers un Plan Urbain Partenarial (PUP) permettant de faire financer par des personnes privées les équipements publics nécessaires à l'opération au prorata des besoins

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de reporter cette délibération au lundi 21 septembre.

Délibération N° 37/2020 :

**COMPOSITION DE LA COMMISSION
COMMUNALE D'IMPÔTS DIRECTS
C C I D - MANDAT 2020 - 2026**

VU le **Code Général des Impôts** et notamment l'Art.1650 prévoyant l'institution d'une CCID dans chaque commune à l'issue des élections municipales

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre en place ladite structure à partir d'une liste de contribuables dressée par l'organe délibérant, dont le nombre est fixé pour les communes de 2000 habitants et plus à :

8 commissaires titulaires et **8** commissaires suppléants dont la durée du mandat et la même que celle du Conseil municipal

La désignation des commissaires est réalisée à partir d'une liste de **32 commissaires** (soit le double) proposée sur délibération du Conseil municipal ;

Madame la Maire propose donc la liste de 32 contribuables (annexée à la présente) et la soumet à l'approbation des élus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir la liste proposée.

Délibération N° 38/2020**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE POUR
LA REHABILITATION DES ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLE ET POUR L'ACQUISITION DE
MOBILIER SCOLAIRE**

Madame le Maire fait état du projet de travaux de réhabilitation des écoles primaires et maternelle ainsi que du remplacement du mobilier scolaire à l'école élémentaire et signale que ces travaux et acquisition de mobilier peuvent bénéficier d'une aide du Département au titre du plan écoles.

- Travaux de faux-plafond, revêtement de sol et peinture,
- Réhabilitation des menuiseries, des éclairages et pose de rideaux,
- Installation d'une clôture,
- Réfection du préau,
- Remplacement du mobilier scolaire (chaises, tables, tabourets, casiers)

Le budget prévisionnel pour la réalisation de cette opération de réhabilitation et d'acquisition de matériel est estimé sur devis à 48 468,00 € HT.

Les travaux et l'achat du mobilier devraient être exécutés au 4^{ème} trimestre 2020.

Le Conseil Municipal ; sur la base de ces éléments,

Après en avoir délibéré :

- Approuve la réalisation du projet,
- Autorise Madame le Maire à solliciter le Conseil Départemental, afin d'obtenir une subvention dans le cadre du plan écoles pour le financement des travaux de rénovation des écoles primaires et maternelle et l'acquisition de mobiliers scolaire.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 39/2020**CONVENTION DE GESTION DE LA ZA LA BARLIERE**

En 2015, la loi NOTRe est venue renforcer la compétence économique de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais avec notamment le transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des zones d'activités économiques en supprimant la notion d'intérêt communautaire. Depuis le 1^{er} janvier 2018, chaque zone d'activités économiques est donc de droit transférée au Pays Voironnais.

La CLECT du 19 novembre 2019 a précisé les conditions financières de ce transfert et a pris acte que cette opération n'entraîne aucun transfert de charges pour les communes. il a également été proposé la mise en place de conventions de gestion entre les communes et l'intercommunalité, pour préciser les modalités techniques de gestion entre les deux parties.

La présente convention vient fixer les modalités techniques, administratives et financières liées à la gestion et à l'entretien de la **zone d'activités de la Barlière**, dans le prolongement du transfert des zones d'activités des communes vers le Pays Voironnais impulsé par les dispositifs de la loi NOTRe et par le rapport de CLECT du 19 novembre 2019 adopté par délibération n°14 du 27 février 2020.

Madame La Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention de gestion pour la ZA La Barlière avec le Pays Voironnais.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

Autorise Madame La Maire à signer la convention de gestion de la ZA La Barlière avec le Pays Voironnais

Délibération N° 40/2020**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX.**

Les intercommunalités sont, depuis la loi ALUR (pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) de 2014, pilotes de la politique d'attribution des logements sociaux.

Dans un cadre partenarial, elles sont en charge d'organiser l'information aux demandeurs, la gestion des demandes, ainsi que des attributions équitables et équilibrées.

Dans ce cadre, le Pays Voironnais pilote une commission partenariale chargée de gérer la demande prioritaire de logement social. Cette commission se charge :

- d'identifier la demande prioritaire dans le cadre de la commission de coordination
- d'attribuer une partie des logements sociaux dans le cadre de la commission sociale intercommunale.

Présidée par le Pays Voironnais, elle se compose des représentants des CCAS, des communes, de l'État, du Département, du Relais Ozanam (gestionnaire des structures d'hébergement), et des bailleurs sociaux. Elle se réunit tous les 1ers Jeudi du mois à 9h.

Cette commission intercommunale est également un lieu d'échange sur toutes les questions relatives au traitement des demandes de logements sociaux sur le territoire.

Il est nécessaire de désigner un représentant qui siègera à la commission intercommunale

Le Conseil municipal à l'unanimité :

Désigne : Madame Myriam MARRANT comme représentante de la commune à la commission intercommunale d'attribution des logements sociaux.

Délibération N° 41/2020**DESIGNATION D'UN DELEGUE SPECIAL REPRESENTANT LA COMMUNE AUPRES DE LA SEMCODA**

Vu les articles : L 1522-1 - L 1524-5 et L 2122-21 du CGCT

Madame la Maire rappelle que la commune est actionnaire de la SEMCODA avec 318 actions.

Elle informe le Conseil municipal que la commune ne pouvant être représentée directement au Conseil d'administration, elle doit désigner un délégué qui représentera la commune (ou l'intercommunalité) au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires.

Cette assemblée spéciale se réunira pour désigner parmi les délégués actionnaires administrateurs qui siègeront au sein du conseil d'administration de la SEMCODA.

L'assemblée spéciale se réunira, en outre pour la présentation du rapport annuel et les éventuelles modifications statutaires au moins une fois par an.

Le délégué devra ensuite présenter au moins une fois par an au conseil Municipal un rapport écrit portant sur l'activité de la société.

La Maire informe le Conseil municipal qu'en tant que Maire, elle représente la commune aux différentes assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEMCODA, et peut se faire représenter à cette occasion uniquement par un élu membre du Conseil Municipal.

Il convient donc de désigner le délégué spécial de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix et une abstention:

- Désigne Monsieur Bruno ROUDET comme représentant à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA. **En cas d'indisponibilité du délégué, la Maire représentera la commune à l'assemblée spéciale.**
- Accepte en tant que de besoin que le délégué fasse acte de candidature pour être désigné administrateur pour représenter les communes et les intercommunalités actionnaires.
- Désigne Madame PEYLIN Ghislaine

la Maire comme représentant légal de la commune au sein des assemblées ordinaires ou extraordinaires avec possibilité de déléguer à un membre du Conseil municipal.

Délibération N° 42/2020

DECISION MODIFICATIVE N°02/2020

Madame la Maire expose à l'assemblée que certaines dépenses d'investissement n'ont pas été prévues au budget 2020 telles que des extincteurs pour la Mairie, la salle des fêtes l'ancien bureau de poste l'école élémentaire et l'église pour la somme de 370 €, des grilles pour remplacer les tapis extérieurs de l'école élémentaire pour la somme de 300 €, des cendriers à installer à la salle des fêtes et dans divers points du centre Bourg pour la somme de 350 € et une plaque explicative de la sculpture du parc de la Mairie pour la somme de 600 € pour un total de 1620 € pris sur les dépenses imprévues

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2020 soient modifiés ainsi :

DESIGNATION		DEPENSES	
Articles	Intitulé	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
D020	Dépenses imprévues	1 620 €	
D020	Total Dépenses imprévues	1 620€	
D-2184-36	Mairie		950 €
D-2184-104	Scolaire bâtiments et équipements		370 €
D-2188-14	Salle des fêtes bâtiments et équipement		80 €
D-2186-36	Mairie		220 €
D 21	Total Immobilisations corporelles		1 620 €

L'enveloppe des dépenses imprévues de 125 610,60 euros est ramenée à 123 990,60 euros.

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte à l'unanimité, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2020 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

POINT COMMISSIONS :

RH, Protocole, représentations et infos diverses

Monsieur ROUDET signale que mercredi 16 septembre, le jury chargé du recrutement d'un (e) DGS en remplacement de Catherine BLANC partant à la retraite en 2021, recevra 4 personnes sur les 11 qui ont déposé une candidature. Il rappelle que c'est avec l'aide du Centre de gestion 38 que le choix a été fait.

Il évoque le devenir du poste communication et signale que Nathalie FLEURET restera agent de la commune pour assurer les divers remplacements.

La police municipale donne toute satisfaction. L'agent a procédé à l'enlèvement de voitures tampons, de dépôts sauvages, il est vigilant sur les stationnements et il a l'habilitation pour verbaliser.

La maison que la commune a achetée, a été immédiatement louée en attendant l'étude sur l'ilot salle des fêtes. Monsieur Roudet signale qu'il faudra faire quelques travaux.

Le local situé rue du Tram où s'était installée la coiffeuse en attendant ses nouveaux locaux est à louer en local commercial.

Un devis a été demandé pour faire un minimum de remise en état du local poste en attendant le devenir de ce bâtiment dans l'étude ilot salle des fêtes.

Monsieur Roudet incite les nouveaux et anciens élus à faire des formations avec l'organisme de formations des élus.

Il signale que des salles seront prêtées pour un stage militaire

Une nouvelle société a été retenue pour le site Internet ainsi que pour héberger le nom de domaine et pour la gestion des mails, il s'agit de la Société Imageur.

Urbanisme, logement

Deux commissions ont eu lieu avec peu de dossier. Les membres de la commission ont fait le point pour une éventuelle modification du PLU en cours de mandat.

Un nouvel arrêté de péril ordinaire sera établi par la police municipale pour la maison située près du rond-point de Chartreuse.

Une réunion avec divers partenaires aura lieu pour étudier le projet au niveau de la carrière que Messieurs Budillon Rabatel souhaitent déposer.

Madame Marrant explique que des travaux d'isolation de façade ont été signalés à ENEDIS car l'isolant a englobé des lignes ainsi que des supports d'éclairage publique. ENEDIS a fait un courrier à l'entreprise pour lui signifier le danger que représente cette isolation.

Suite aux travaux route de la Tour le chemin sera remis en état.

Suite à la demande d'information d'un riverain du ruisseau du Seyx qui s'inquiète des travaux à faire sur ce ruisseau qui déborde souvent, un courrier a été fait au Sylariv, syndicat qui s'occupe des cours d'eau dans le cadre de la compétence GEMAPI, rappelant un courrier sur ce sujet qui a déjà été envoyé en 2019

Madame Marrant présente l'application Bienveo qui permet aux personnes cherchant un logement social de connaître les caractéristiques des logements proposés par les bailleurs sociaux ceci dans le cadre de la « location active »

Travaux :

Les travaux de la MPT sont terminés.

Les marquages route du Paris, sur la placette de l'école sont terminés. Des marquages pour installer des stops sur plusieurs routes de la commune (chemin du gigot, de Berlan, du bois) ont été fait, ceci pour mettre en cohérence toutes les routes qui se suivent, certaines avec des stops et d'autres avec des priorités à droite.

Les glissières en bois à Tolvon vont être réparées.

La société Cholat entreprend les derniers travaux du parking de l'église

Les cellules Trafficam pour la détection du trafic au niveau des feux sont opérationnelles.

Le radar pédagogique est mis sur différentes voies. Il a été couplé avec un logiciel qui permet d'enregistrer les vitesses.

La COLAS a fait l'enrobé sur le chemin du reposoir et doit faire l'accès PMR du city stade et les réparations rue du Magnin.

Les travaux de l'extension ludothèque garderie ont débutés, les murs devraient sortir de terre la semaine prochaine. Divers panneaux devraient être posés dans le Bourg.

Des lampes d'éclairage publique sont à changer en attente de subvention.

Une expertise sera faite pour les fuites de la toiture du gymnase.

L'entretien des terrains de foot est fait.

Prochaine commission : le 22 septembre 2020

Enfance jeunesse et action sociale

La rentrée s'est bien passée malgré les difficultés liées au Covid qui se cumulent avec les contraintes vigipirate.

Les enseignants de l'école élémentaire se heurtent à un problème de lavage des mains, de permanence à l'entrée de l'école et d'accueil des élèves dans leur classe. Le Directeur pourrait envisager d'employer un jeune en service civique.

La majorité des travaux prévus ont été faits dans les écoles pendant les vacances

Le RAM a demandé à changer de salle pendant les travaux, ils utiliseront la salle du Crest le mardi matin.

Le CMEJ s'est réuni le 1^{er} septembre, de nouvelles élections auront lieu en novembre pour renouveler une partie des jeunes conseillers. Le parcours sportif et l'aire de jeux seront inaugurés le 26 septembre ;

Les enfants ont passé un bel été au centre de loisirs. AEJ a fait remonter un problème de salle pendant les travaux.

Le restaurant scolaire accueille beaucoup d'enfants de maternelle.

Le festival de la soupe qui a été annulé sera remplacé par un envoi de recettes de soupe sur Facebook, le site et en Mairie.

Prochaine commission : le 6 octobre 2020

Association économie et environnement

Madame Peylin souhaite un bon rétablissement à Monsieur Verguin.

Madame Karine Siauve signale que les associations ont été réparties entre différents référents de la commission.

Le camping fermant ses portes, le bilan financier va être fait.

Suite aux diverses assemblées générales, l'association Dynamique gym est pérenne avec un nouveau bureau. Les associations basket et foot ont également un nouveau bureau.

Le forum a eu lieu avec une forme un peu particulière à cause du Covid et a connu une faible participation.

Les foulées natures de Crossey sont annulées.

La journée village propre portée par le collectif demain ne pourra pas avoir lieu le 19 septembre en même temps que la journée mondiale du nettoyage. Le collectif n'a pas eu le temps d'organiser cette journée qui est reportée à une date ultérieure

La Gratifieria aura lieu le 19 septembre.

Prochaine commission le 29 septembre 2020

Communication vie du village actions culturelles et sociales

La présentation de la saison culturelle a eu lieu devant une vingtaine de personnes. La commission va réfléchir à une autre forme d'information pour la future saison.

La moitié des exemplaires du livre du village a été vendu.

Nous serons présents au salon du livre alpin pour présenter ce livre avec Ségolène Poinas, Marie Blanche Monteremal et Marie Christine Mosca.

Catherine Dalles rappelle l'exposition et le festival de BD les 3 et 4 octobre avec l'association « Ca bulle au village »

Marie Christine Mosca signale qu'il n'y aura pas de repas des aînés cette année. D'autres solutions ont été recherchées. Il sera proposé aux personnes à partir de 71 ans le choix entre un colis ou un repas dans un des deux restaurants du village

Prochaine commission : 06 octobre 2020

festivité : 05 octobre 2020

François Guillier, délégué de la commune au Territoire Energie 38 (TE 38) signale qu'il a été élu délégué territorial et que prochainement se déroulera l'élection du Président et des Vices Présidents thématiques de cette instance.

Ghislaine Peylin, Maire, informe le Conseil que la commune aura 6 délégués pour participer aux 3 commissions du Pays Voironnais : Commission transition écologique, Commission solidarités, Commission économie.

Clôture de la séance à 22 h 50

<p>LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 21 SEPTEMBRE 2019 A 19H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</p>

Affiché le 22 septembre 2020